

## DEMANDE DE LOGEMENT

PIECES DEMANDEES POUR L'ENREGISTREMENT D'UNE  
DEMANDE DE LOGEMENT  
OU D'UN RENOUELEMENT  
(Pour l'ensemble des personnes figurant sur la demande de logement)

---

---

DOCUMENTS ORIGINAUX

---

---

Votre dossier ne pourra être enregistré sans les pièces d'identité des personnes majeures mentionnées au dossier.

- L'imprimé CERFA doit être **OBLIGATOIREMENT COMPLETÉ CORRECTEMENT**  
➤ Attention de bien **détailler vos ressources** sur le formulaire.
  
- Carte nationale d'identité pour les demandeurs de nationalité française :  
Pour M. Mme, les enfants majeurs ou co-titulaires.
  
- Titre de séjour pour les demandeurs de nationalité étrangère :  
Pour M. Mme, les enfants majeurs ou co-titulaires.
  
- 2 derniers avis d'imposition sur les revenus (copie de toutes les pages) :  
Pour M. Mme, les enfants majeurs ou co-titulaires.
  
- Attestation de sécurité sociale :  
Pour M. Mme ou co-titulaires.
  
- Dernière fiche de paie :  
Pour M. Mme ou co-titulaires.
  
- ❖ ***Vous pouvez actualiser votre demande à chaque fois que votre situation évolue sur le site [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) (voir dépliant joint)***

Les dossiers doivent être déposés au nouveau Centre Administratif,  
28 avenue de Chantemerle ou dans votre mairie de quartier

Horaires du Centre Administratif  
Lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 45 à 17 h 15  
Samedi de 9 h à 12 h – Fermé le jeudi matin